

Aides à la mise en défense des exploitations : dispositif barrières

Lutter contre certaines espèces envahissantes.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/exploitant.

Aide à l'implantation de barrières pour la mise en défense des exploitations agricoles selon les

[Prescriptions techniques-barrières.pdf](#) (170 Ko)

(25 000 F CFP/rouleau de 100m pour une nouvelle implantation et 15 000 F CFP/rouleau de 100m pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée)

Spécificités îles Loyauté : forfait de 3 000F/rouleau sur présentation d'un justificatif de transport.

Pièces justificatives à fournir

[Demande aide barrières 2024.docx](#) (61.43 Ko)

- Plan des lots concernés avec n° cadastre
- Copie de l'acte de propriété, ou attestation notariale, ou copie du bail, ou acte de mise à disposition (complet)
- Estimation du linéaire en mètres de barrières à faire (tracé de la barrière sur la copie du plan à réaliser)
- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours

Elsa MORLET

Chargée de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc

Date limite de reception : 13 décembre 2024